



RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME # 1270
GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT
 SECTEUR AGRICOLE

- DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE FAIBLE DENSITÉ
- DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE MOYENNE ET FORTE DENSITÉS
- SECTEUR D'HABITATIONS DE GRANDE VALEUR (délimitation approximative)
- SECTEUR COMMERCIAL À CONSOLIDER ET ASPECT VISUEL À AMÉLIORER
- CRÉATION D'UN RÉSEAU RÉCRÉATIF
- PARC À METTRE EN VALEUR
- ASSURER LA PROTECTION, L'HOMOGÉNÉITÉ ET LE DYNAMISME DU TERRITOIRE AGRICOLE
- MISE EN VALEUR DES ROUTES PANORAMIQUES ET DES PLANS D'EAU
- ASSURER LA QUALITÉ DES ESPACES VISIBLES À PARTIR DES VOIES DE CIRCULATION MAJEURES
- MISE EN VALEUR DE LA PÊCHE BLANCHE
- PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS SENSIBLES (Zone inondable, sujette à des mouvements de terrain)
- PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE ET ESTHÉTIQUE (boisé mature, tourbière, île)
- PLANIFICATION ET GESTION INTERMUNICIPALES INTÉGRÉES
- TERRITOIRE À CÉDER
- TERRITOIRE À ACQUÉRIR
- AUTOROUTE 30 PROJETÉE
- LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
- LIMITE DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE (CPTAQ)
- LIMITE MUNICIPALE

Notes: 1. Veuillez référer à la "Carte du risque d'inondation" émise par le Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec et portant les numéros 31-0-8100-0004, 31-0-8100-0004, 31-0-8100-0004, 31-0-8100-0004, 31-0-8100-0004 et 31-0-8100-0004, faisant partie intégrante du présent règlement (Annexe 5).
 2. Source: Le plan des "Zones de contraintes", plan numéro 15, Schéma d'aménagement de la M.R.C. de Vaudreuil-Dorion.
 3. Le fond de plan a été réalisé à partir des fichiers de données numériques provenant du Ministère des Ressources Naturelles (M.R.N.). Toute reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable. Tous droits réservés.
 4. La localisation des traits rouges projetés, indiqués en pointillés sur ce plan, est donnée à titre indicatif. Pour plus de précision, veuillez consulter les plans d'exécution approuvés par le conseil municipal.

MISE À JOUR					
No. rev.	Date de mise à jour	Description	No. du règlement d'aménagement	Destiné par:	Approuvé par:

Ce plan fait partie intégrante du règlement no. 1270 copie certifiée conforme
 Lise Roy, greffière
 Ville de Vaudreuil-Dorion
 Date: / /

Titre: RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME # 1270
 GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

ÉCHELLE: 1 : 20 000
 200 0 200 600 1200 (m)

Dessiné par: <i>Clément Turcotte Tech.</i>	Vérifié par: <i>Louise Balde Urb.</i>
Préparé par: <i>Clément Turcotte Tech.</i>	Approuvé par: <i>Michel Vaillancourt Ing.</i>
Date: <i>1 décembre 2003</i>	Plan no: 9.40.248.02 Feuillet no: 6 DE 17